



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 38

Mercredi 14 octobre 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Office des ponts et chaussées du canton de Berne, III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1375; Bévillard - Champoz

Commune: Valbirse (Bévillard)

Projet: 230.10779 / Bévillard, Réaménagement du carrefour « RC N°1375 - Route de Sorvilier »

Dérogations:

- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Dérogation pour les bâtiments et installations dans l'espace réservé aux eaux (art. 48 de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et l'aménagement des eaux [LAE])

Objets/zones protégés: Aucun

Défrichement: Aucun

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie

identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête: Administration communale de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard

Durée de mise à l'enquête: 7 octobre au 6 novembre 2020

Piquetage: Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain: Implantation de l'axe de chaussée modifiée. Au besoin, le bureau d'ingénieurs GVHTramelan SA (tél. 032 421 96 76) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 7 octobre 2020

III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois



Belprahon

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Affolter Fred, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon

Projet: Réalisation d'une piscine familiale enterrée avec escalier intérieur

Emplacement: Parcelle N° 571, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon

Dimensions: Longueur: 8,65 m Largeur: 4,15 m

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 novembre 2020 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 7 octobre 2020

Le Conseil communal

Elections communales du 8 novembre 2020

Bureau de vote

A l'occasion des élections communales du 8 novembre 2020, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué de la manière suivante:

Président: M. Alfred Ellenberger

Secrétaire: M. Dominique Crelier

Membres: M^{me} Aline Hentzi

M^{me} Corinne Flury

M. Raphaël Houriet

Suppléants: M. Serge Rubin

M. Damien Habegger

Belprahon, le 14 octobre 2020

Le Conseil communal

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le **jeudi 29 octobre 2020**, de 18h à 19h30, sur la place du village.

Belprahon, le 14 octobre 2020

Le Conseil communal



Champoz

Election complémentaire d'un membre du Conseil communal

En vertu de l'art. 3, lettre b, du Règlement d'organisation (RO) de la Commune mixte de Champoz du 01.01.2016, l'assemblée communale du 09.12.2020 devra procéder, selon le système majoritaire, à l'élection complémentaire d'un membre du Conseil communal pour finir la période (2021-2023) pour le remplacement de Maxime Dumont: Les listes des candidat(e)s doivent être déposées jusqu'au

Vendredi 23 octobre 2020 à 17 h

au secrétariat communal de Champoz jusqu'au 09^e jour précédant le scrutin. Chaque liste doit comporter une dénomination (vous pouvez obtenir une liste vide au bureau communal). Chaque candidature ou liste de candidat(e)s doit être signée par au moins 8 ayants droit au vote en matière communale y compris la signature obligatoire du candidat(e) (art. 55, 2e al. RO). Les électeurs ou électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Champoz, le 30 septembre 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Ast Nathalie, Clos la Jus 35, 2747 Corcelles.

Auteur du projet: Ast Nathalie, Clos la Jus 35, 2747 Corcelles.

Propriétaire foncier: Ast Nathalie, Clos la Jus 35, 2747 Corcelles.

Emplacement: parcelle N° 66, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles.

Projet: changement des fenêtres (bois métal, blanc cassé mat et brun mat côté façade boisée).

Dimensions: selon plans déposés.

Zone d'affectation: village ancien.

Recensement architectural: digne de conservation, Objet C / ensemble bâti B.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2020**, auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au Secrétariat communal.

Durant la fermeture du Secrétariat communal du lundi 5 octobre 2020 au vendredi 16 octobre 2020 inclus, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au 079 372 11 73.

Corcelles, le 14 octobre 2020

Conseil communal



Court

Paroisse réformée de Court

L'Assemblée de paroisse aura lieu le lundi 30 novembre 2020 à 20h30 à la cure (1^{er} étage)

Ordre du jour:

1. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Présentation et approbation des comptes 2019:
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification
 - Recommandation du conseil
 - Discussion et approbation
4. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de la protection des données
5. Budget 2021:
 - Présentation
 - Discussion
 - Approbation
6. Nomination d'un vice-président des assemblées pour 2021
7. Divers

Court, le 14 octobre 2020

Le Conseil de paroisse

Covid-19

Distribution de masques de protection

En raison de l'évolution de la situation sanitaire liée au nouveau coronavirus (Covid-19), le Conseil municipal a décidé de distribuer le stock de masques de protection de la commune.

Cette distribution aura lieu devant le hangar de la voirie (centre communal, rue de la Valle 19) les:

- Mercredi 28 octobre 2020, de 18h à 20h,
- Mardi 3 novembre 2020, de 18h à 20h.

À noter qu'il ne sera pas possible de retirer les masques à un autre moment.

Chaque personne inscrite au contrôle des habitants, quel que soit son âge, recevra gratuitement un sachet contenant 10 masques de protection.

Une personne ne pourra retirer que son propre sachet et ceux des personnes vivant dans son ménage. Au-delà de ce cercle, une procuration dûment signée sera requise pour le retrait des masques.

L'administration municipale se tient à l'entière disposition de la population pour toute question.

Face à la recrudescence de la pandémie, le Conseil municipal invite toute la population à la plus grande prudence.

Court, le 14 octobre 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Ordonnance concernant la taxe annuelle sur les chiens

Selon l'article 31 alinéa 5 du Règlement de police locale de la Commune mixte de Crémînes du 7 décembre 2005, le conseil communal a, lors de sa séance du 6 octobre 2020, adopté l'Ordonnance concernant la taxe annuelle sur les chiens. Celle-ci abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

Voies de recours:

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémînes, le 14 octobre 2020

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérante: Société de tir 300 m Eschert, Ch. de la Creuse 6, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 461, au lieu-dit: «Le Pré Beauclair 4», commune d'Eschert.

Projet: pose de 6 récupérateurs de balles derrière les cibles existantes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 6 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 octobre 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 août 2020

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 août 2020 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 12 octobre 2020.

Eschert, le 12 octobre 2020

Conseil communal

Offre d'emploi

La commune mixte d'Eschert recherche un/une:

Secrétaire communal(e) à 50% pour un remplacement à durée indéterminée

Profil / conditions:

- diplôme de cadre en administration communale ou s'engager à suivre la formation par la suite
- bonnes connaissances dans le domaine de l'informatique et de la suite Microsoft Office
- grande polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante de nombreuses tâches variées
- aisance dans le contact avec la population
- une expérience dans le contrôle des habitants et dans la gestion des permis de construire serait un avantage
- aisance rédactionnelle
- la maîtrise de la langue allemande serait un atout

Salaire: selon le barème communal.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Les postulations accompagnées des documents usuels et d'une photo sont à adresser à la Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert avec la mention «Postulation» jusqu'au 30 octobre 2020.

Les dossiers ne correspondant pas au profil recherché ne seront pas pris en considération.

Eschert, le 12 octobre 2020

Conseil Communal



Grandval

Corvées 2020

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2020 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2020.

Grandval, le 14 octobre 2020

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant: M. Claude Perrin, Gros Clos 8, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Espace & Lumière Sàrl, Route de Denges 28D, 1027 Lonay.

Emplacement: parcelles N° 533, Gros Clos 8, commune de Loveresse.

Description du projet: Construction d'un abri d'entrée.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone d'affection et de construction: H2a.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 novembre 2020 inclusivement auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture du bureau communal du 26 octobre au 13 novembre 2020, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au préalable au 079 615 40 26.

Loveresse, le 6 octobre 2020

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Vie d'Entier Sàrl, Rue Lorette 30, 2900 Porrentruy.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Propriétaire: Cinelli Giovanni, Le Chêne 7, 2732 Loveresse représenté par Viatte Pablo, Route de Boujean 34, 2502 Bienne.

Emplacement: parcelles N°s 541 et 790, Le Chêne 6a et Le Chêne 8, commune de Loveresse.

Description du projet: Construction d'une maison familiale et d'un couvert à voiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone d'affection et de construction: Centre Ancien.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 novembre 2020 inclusivement auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture du bureau communal du 26 octobre au 13 novembre 2020, le dossier peut être

consulté en prenant rendez-vous au préalable au 079 615 40 26.

Loveresse, le 6 octobre 2020

Conseil communal

Informations communales

Révision partielle du recensement architectural

La mise à l'enquête publique aura lieu du 12 octobre au 10 décembre 2020 pendant les heures d'ouverture, dans les locaux de la préfecture du Jura bernois à Courtelary. Les documents pourront également être consultés sur le site internet de la commune.

Permis de construire

Le conseil communal a octroyé les permis de construire suivants:

- M. Longo Anthony pour l'ajout d'une fenêtre côté Est du bâtiment sur la parcelle N° 782 au lieu-dit Clos là Outre 28 à Loveresse;
- M^{me} et M. Bichsel Gabriela et Yannick pour l'aménagement d'une place de parc double en pavés filtrants et construction d'un mur de soutènement en béton sur la parcelle N° 519, au lieu-dit Les Vies 27 à Loveresse.

Patinoire de Tramelan-Abonnements de saison 2020-2021

La patinoire de Tramelan a ouvert ses portes au public le vendredi 2 octobre dernier et ceci jusqu'au dimanche 14 mars 2021 aux horaires d'ouverture indiqués sur le site internet de la commune de Tramelan.

Des abonnements de saison sont mis en vente au guichet de la patinoire qui seront munis d'une photo. Un abonnement de saison à CHF 5.- sera disponible pour les enfants en âge de scolarité domiciliés à Tramelan et dans les communes partenaires en compensation du renoncement de la vente des abonnements Sport 2020-2021.

Loveresse, le 9 octobre 2020

Conseil communal



Moutier

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 26 octobre 2020, à 19h 30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbaux N° 370 du 21 septembre 2020
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au Règlement de soutien financier communal destiné au traitement dentaire des ménages aux revenus et fortune modestes
5. Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC, du 29.06.2020, intitulée: « Superviser la mise en place d'une banque de conservation et de connaissance de l'écosystème, des essences florales et arboricoles du 20^e siècle dans la prévôté » (N° 1702 – MO 686)
6. Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC, du 29.06.2020, intitulée: « Climatisation naturelle par plus d'espaces arboricoles pour plus de fraîcheur en ville » (N° 1703 – MO 687)
7. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI, du 29.06.2020, demandant la réservation de la cabane du stand par internet (N° 1705 – MO 689)

8. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Patrizio Robbiani (PSA), relative à la création d'un cimetière public et lieux du souvenir pour animaux domestiques (N° 1710 – MO 691)
9. Réponse du Bureau du Conseil de Ville à la motion interne de M. Patrizio Robbiani (PSA), du 29.06.2020, demandant l'installation d'un système de vote électronique (N° 1711 – MOI 692)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente de l'Entente jurassienne, du 17.08.2020, intitulée: « Un processus politique apaisé requiert le retrait de la Prêfète » (N° 1713 – MO 693)
11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Bastien Eschmann (PDC), du 04.05.2020, relative à l'entretien et la mise en valeur du sarcophage de Chalière (N° 1690 – IN 468)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PSA, du 18.06.2020, intitulée: « Quels outils sont mis en place pour permettre aux enfants de faire face à la menace d'abus sexuels? » (N° 1700 – IN 472)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI, du 29.06.2020, intitulée: « Incivilités routières en vieille ville » (N° 1706 – IN 474)
14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PLR, du 29.06.2020, intitulée: « Vote communaliste et finances de Moutier: la stratégie du pire? » (N° 1707 – IN 475)
15. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du Rauraque, du 29.06.2020, relative à la récupération des déchets plastiques à Moutier (N° 1709 – QU 395)
16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du Rauraque, du 29.06.2020, relative à la présence de Chlorothalonil dans l'eau potable à Moutier (N° 1712 – QU 396)
17. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
18. Communications
19. Questions orales
20. Divers

Affaires en suspens

- N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse: 09.04.20; Prol. sans nouveau délai Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée: « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier? ».
- N° 1698 – MO 684 | Délai de réponse: 06.01.2021
Motion du PSA, du 15.06.2020, intitulée: « Tapons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires de la ville de Moutier ».
- N° 1699 – MO 685 | Délai de réponse: 06.01.2021
Motion du PSA, du 18.06.2020, intitulée: « Moutier s'engage pour une meilleure transition école-métier ».
- N° 1701 – IN 473 | Délai de réponse: 06.11.2020
Interpellation du PDC, du 22.06.2020, relative au recyclage des plantes des espaces floraux de la ville.
- N° 1704 – MO 688 | Délai de réponse: 06.01.2021
Motion du PDC, du 29.06.2020, relative à l'utilisation du FCEE (Fonds communal pour l'Efficacité énergétique) dans le domaine de la mobilité.
- N° 1714 – MO 694 | Délai de réponse: 05.01.2021
Motion urgente du PSA intitulée: « Accueillir des personnes migrantes venant du camp de réfugiés de Moria ».

N° 1715 – IN 477 | Délai de réponse: 05.01.2021
Interpellation urgente du Rauraque intitulée: « Rénovation des installations du FC Moutier: quid du groupe de travail? ».

N° 1716 – IN 478 | Délai de réponse: 05.02.2021
Interpellation de Moutier à Venir relative à la prévention contre les tiques.

N° 1717 – IN 479 | Délai de réponse: 05.02.2021
Interpellation de Moutier à Venir relative à la sécurité à la sortie de l'école enfantine de la rue Neuve.

N° 1718 – IN 480 | Délai de réponse: 05.02.2021
Interpellation de Moutier à Venir relative aux plantes néophytes envahissantes.

N° 1719 – MO 695 | Délai de réponse: 05.01.2021
Motion urgente de l'Entente jurassienne intitulée: « Communication discriminatoire de la Chancellerie bernoise et dénigrement des autorités ». L'intervention est déclarée irrecevable en l'état. Une reformulation est demandée à son auteur.

N° 1720 – IN 481 | Délai de réponse: 05.01.2021
Interpellation urgente du Rauraque relative aux accusations de M. Roethlisberger contre le personnel communal

Remarques

Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).

Le port du masque est obligatoire. La Municipalité mettra des masques à disposition.

Les coordonnées du public ainsi que de la presse seront collectées à l'entrée par le Service de Sécurité.

Moutier, le 5 octobre 2020

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président: E. Dell'Anna
L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin



Perrefitte

Avis de construction

Maître d'ouvrage: M^{me} Anouck Mérillat, Clos de la Chapelle 52, 2742 Perrefitte

Auteur du projet: ECE SA, bureau technique CVS, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Projet: 1) Construction d'une maison d'habitation avec pompe à chaleur d'une puissance de 43 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée). 2) Construction d'un abri pour animaux (lamas) et pose d'une clôture sur parcelles N°s 493 et 933 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Champs du Chêne ».

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 novembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture du bureau communal du 5 au 9 octobre 2020, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au préalable au 078 621 68 91.

Perrefitte, le 7 octobre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage : M. Donat Capaul, Le Coulou 51, 2742 Perrefitte

Projet : 1) Construction d'une remise pour stocker du bois et des véhicules agricoles et production d'énergie renouvelable

Demande de permis a posteriori pour : 1) une écurie pour des ânes ; 2) un hangar ; 3) trois abris pour le bois.

Dimensions : selon plans déposés

Zone : hors zone

Selon la décision de l'OACOT du 27 août 2020, le projet est conforme à l'affectation de la zone, Une dérogation au sens des articles 24ss LAT pour la construction hors de la zone à bâtir n'est pas nécessaire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 novembre 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture du bureau communal du 5 au 9 octobre 2020, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au préalable au 078 621 68 91. Perrefitte, le 7 octobre 2020

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Covid-19

A partir du 12 octobre 2020 et jusqu'au 31 janvier 2021 (dans un premier temps), le port du masque est obligatoire pour les personnes qui se rendent au guichet de l'administration communale.

Comme jusqu'à présent, une seule personne est admise à l'intérieur de l'administration, du désinfectant est à disposition avant d'entrer dans les locaux.

Perrefitte, le 14 octobre 2020

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fermeture de la route de la Combe

Communication du Conseil communal

En raison du Tir des Moines organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux dates suivantes :

- samedi 17 octobre 2020 de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h
- dimanche 18 octobre 2020 de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h
- dimanche 25 octobre 2020 de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h

Souboz, le 7 octobre 2020

Conseil communal

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Assemblée

L'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val aura lieu le jeudi 19 novembre 2020, à 20h, à l'Auberge de l'Ours à Bellelay.

Ordre du jour :

- 1) Salutations et liste des présences.
- 2) Nomination d'un scrutateur.

- 3) Approbation du procès-verbal du 28.11.2019.
- 4) Présentation, discussion et approbation des comptes 2019.
- 5) Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données.
- 6) Présentation, discussion et approbation du budget 2021.
- 7) Rapport du président.
- 8) Divers et imprévus.

Sornetan, le 9 octobre 2020

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)



Reconvilier

Mise en location de la buvette de la halle de tennis

Objet

Exploitation de la buvette de la halle de tennis de Reconvilier, située à la Vie des Crêts 51.

Situation

Très bien située, la buvette du Tennis est en retrait du village et offre une jolie terrasse bien ensoleillée. D'accès facile, places de parc à proximité, la Buvette attenante à la halle de Tennis.

Offre aussi des avantages pour les personnes handicapées, chemin et wc adaptés.

Espace

Salle de 30 places, la Buvette peut accueillir comité, conférence, repas en lien avec le tennis par exemple lors d'interclubs, repas d'anniversaire ou toute autre manifestation.

Particularité

La nouvelle loi, ainsi que l'ordonnance, sur l'hôtellerie et la restauration, définissent dans quelle mesure une autorisation d'exploiter peut-être délivrée.

Début d'exploitation

Date à convenir.

Renseignements

Administration municipale des finances au 032 482 73 73 et pour les visites le 079 446 99 17.

Les offres écrites munies de tous les justificatifs utiles sont à adresser au conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, jusqu'au 30 octobre 2020.

Reconvilier, le 5 octobre 2020

le Conseil municipal

Mise au concours d'une place d'apprentissage

Agent(e) d'exploitation avec GFC

Domaine d'activité

Nettoyage, travaux de maintenance et de contrôle, entretien et réparation de bâtiments, entretien d'espaces verts, gestion des déchets, sécurité au travail et organisation d'entreprise

Début de la formation

Août 2021

Durée de l'apprentissage

3 ans

Lieu d'apprentissage

Au sein du service technique et de l'entretien des bâtiments communaux

Conditions sociales

Selon les normes cantonales

Les candidatures doivent être adressées, accompagnées des documents usuels et d'une photo au Conseil municipal, Route de Chaindon 9,

2732 Reconvilier, avec mention « postulation » jusqu'au 30 octobre 2020.

Reconvilier, le 5 octobre 2020

le Conseil municipal

Port du masque obligatoire

Suite aux dernières mesures prises par le canton de Berne dans le cadre de la lutte contre la recrudescence des cas liée au COVID-19, nous vous informons que le port du masque est obligatoire dans les locaux de la Municipalité, depuis le **lundi 12 octobre 2020** et cela jusqu'à nouvel avis. Il est rappelé aux habitants qu'ils doivent se conformer strictement aux directives émises par les autorités compétentes. La distanciation sociale et le respect des règles d'hygiène sont toujours valables et restent la meilleure manière de se protéger et de protéger les autres.

Reconvilier, le 12 octobre 2020

Police administrative



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : Immo-Schindler S.A., Route de Sorvilier 37, 2735 Malleray-Bévilard.

Emplacement : parcelle N° 901, au lieu-dit : « Rue Principale 5 ».

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur air-eau splittées en cascade.

Dimensions et construction : selon les plans déposés.

Zone : ZUP5.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 novembre 2020 inclusivement, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 14 octobre 2020

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Michèle et François Giorgianni, rue des Tilleuls 5, 2710 Tavannes.

Projet : agrandissement du sous-sol pour la création d'une nouvelle salle de bain et d'un local de rangement et remplacement de la porte d'entrée par une fenêtre, Rue des Tilleuls 5, parcelle N° 1239 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise : à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 novembre 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de

www.lasemaine.ch

compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 7 octobre 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement : parcelle N° 117, au lieu-dit : « Rue du Pont 2 », commune de Tavannes.

Projet : modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / TAVC.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 octobre 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fenêtres de l'Avent

Comme chaque année, afin d'égayer les fêtes de fin d'année, la commission de l'Environnement propose à la population, particuliers, commerçants ou artisans, une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Ces décorations devront être visibles durant une journée à répartir entre le 1^{er} et le 23 décembre.

Les personnes intéressées à participer à cette sympathique initiative voudront bien l'annoncer au secrétariat municipal jusqu'au 15 novembre en proposant la date choisie par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel : secretariat@tavannes.ch.

Nous vous rappelons les règles d'hygiène en vigueur en raison du COVID-19 et vous déconseillons par la même occasion d'accueillir les personnes à l'intérieur.

Tavannes, le 7 octobre 2020

La commission de l'Environnement

Commune bourgeoise de Tavannes

Assemblée ordinaire d'automne, samedi 21 novembre 2020 à 19h.

Hôtel de Ville, salle N° 2 du rez-de-chaussée.

Ordre du Jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 2019.
2. Passation des comptes communaux 2019 :
 - a) Compte forestier.
 - b) Compte bourgeois.
3. Budgets communaux pour 2021.
4. Rapport du Président.
5. Elections :
 - a) de deux membres du Conseil formant la série sortante (Céline Oppliger, J.-Cl. Prêtre)
 - b) des membres de l'organe de vérification des comptes.
6. Divers et imprévus.

Conseil de bourgeoisie.

Tavannes, le 12 octobre 2020

Le secrétaire : Jean-Claude Prêtre



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Leuenberger Stéphane et Fritschi Raphaël, Rue de Bellevue 7, 2735 Malleray

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 797, Rue de Bellevue 7, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : installation d'une nouvelle citerne à mazout à double-manteau enterrée, de 8000 litres et suppression de l'ancienne citerne à mazout enterrée de 10'000 litres

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 7 octobre au 6 novembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 29 septembre 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Gerber Véronique, Pré Rond 33, 2735 Malleray

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 1253, Pré Rond 33, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

Description du projet : remplacement de la chaudière mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieur à l'Est du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : HA, périmètre de protection de l'aspect local

Dérogations : Art. 14 règlement communal de l'affectation du sol et de construction de Malleray (RAC)

Dépôt public : du 7 octobre au 6 novembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 01 octobre 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Curty Nicolas et Mélanie, Rue des Moineaux 5, 2735 Malleray

Auteur du projet : KWSA SA Architecte HES-SIA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1570, Rue des Moineaux 5, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

Description du projet : Suppression du chauffage à mazout, désaffectation de la citerne et installation d'une pompe à chaleur air-eau en façade nord. Mise en place de panneaux photovoltaïques posés sur les tuiles existantes.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : HI

Dépôt public : du 7 octobre 2020 au 6 novembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 2 octobre 2020

Commune mixte de Valbirse

Opposition au projet d'augmentation de la tension sur la ligne Bassecourt-Mühleberg

En octobre 2017, les autorités de Valbirse ont recouru contre le projet d'augmentation de la tension sur la ligne entre Bassecourt et Mühleberg, afin d'essayer de limiter au maximum les nuisances pour les riverains. Selon le Tribunal administratif fédéral, l'augmentation du voltage induit effectivement une augmentation de l'intensité du champ électrique et du bruit produit par les lignes électriques; toutefois, les mesures de construction envisagées permettent de respecter les valeurs limites prescrites par la législation.

L'opposition a été rejetée et les chances de succès d'un recours au Tribunal fédéral semblent presque nulles; de plus, une nouvelle procédure entraînerait des frais contrairement à ce qui a été le cas à ce jour. Le conseil communal est extrêmement déçu, mais pas étonné, que l'aspect humain ait été totalement occulté par les autorités fédérales et il a donc décidé de renoncer à faire une nouvelle opposition.

Bévillard, le 6 octobre 2020

Commune mixte de Valbirse

Élection complémentaire au conseil communal (Cercle électoral de Valbirse) / élection selon le système majoritaire

Le conseil communal valide les résultats ci-dessous, conformément à l'article 17 du règlement concernant les élections :

Electeurs inscrits : 2'582.

Cartes de légitimation rentrées : 1'362.

Participation : 52,75 %

Bulletins valables : 1'328

Suffrages

Raetzo Pierre-Michel (Parti socialiste de Valbirse et sympathisants) élu 824

A obtenu des voix

Noirjean Jean-Charles, UDC 504

Bévillard, le 14 octobre 2020

Conseil communal de Valbirse

Paroisse réformée de Bévillard

Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 18 novembre 2020 à 20h à la cure

Ordre du jour

1. Méditation
2. Présentation et acceptation des comptes 2019
3. Rapport de l'organe de révision
4. Rapport relatif à la protection des données
5. Présentation et approbation du budget 2021 et de la quotité d'impôts
6. Election de conseillers/ères de paroisse
7. Election de l'organe de vérification des comptes
8. Informations concernant la vie paroissiale
9. Informations concernant le Par8
10. Informations concernant l'arrondissement
11. Rapport pastoral
12. Divers et imprévus

Les comptes 2019 mentionnés au point 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat à la cure où ils peuvent être consultés durant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous.

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 18 novembre 2020 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 17 décembre 2020, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 12 octobre 2020

Le Conseil de paroisse

Divers

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Assemblée

L'Assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet aura lieu le **mercredi 11 novembre 2020 à 20h à Crémines, halle de gymnastique**

Ordre du jour

- 1) PV de l'AD du 02.09.20
- 2) Budget 2021
- 3) Informations sur l'état des liquidités
- 4) Rapport du Président
- 5) Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

2746 Crémines, le 7 octobre 2020

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Recrutement

Jeudi 19 novembre 2020 à 19h 30, 2746 Crémines, halle de gymnastique

Les personnes ci-dessous sont convoquées pour le recrutement:

(masques obligatoires)

Belprahon

Aebischer Yan, Maître Kenny

Corcelles

Bandelier Valentin, Emery Charline, Wisard Olivier

Crémines

Alonso Hugo, Affolter Florian, Azzouzi Johakim, Brand Audrey, Habegger Jérémy, Meier Nils, Perillo Luana, Perissinotto Mike, Roos Bastien, Roos Elodie

Eschert

Beuchat Alissia, Borruat Nolan, Farine Célia, Freiburghaus Jonathan, Geusa Enea, Knuchel Téo, Leuenberger Oriane, Sauvain Soraya

Grandval

Loetscher Aurélien, Renggli Audrey, Waelti Nolan
Toutes les personnes intéressées, résidentes des Communes ci-dessus, **âgées de 20 à 50 ans**, désirent rejoindre le corps des sapeurs-pompiers du Cornet, sont invitées à se présenter à cette séance d'information.

2746 Crémines, le 14 octobre 2020

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Arrondissement du Cimetière de Grandval

Assemblée ordinaire automne 2020

Mercredi, 18 novembre 2020, 20h 15

Salle de paroisse de Grandval

Ordre du jour

1. P.V. de la dernière assemblée
2. Compte 2019
3. Budget 2021
4. Divers

Eschert, 14 octobre 2020

Arrondissement du cimetière de Grandval

**Retrouvez la feuille officielle
d'avis du district de Moutier
en version électronique
sur www.lasemaine.ch**

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	46	42	11.11.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
43	39	21.10.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
44	40	28.10.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
45	41	04.11.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm.sorvilier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch